

Texte légal suggéré:

- Lorsque le formulaire d'inscription est complet, assurez-vous de cliquer sur «ENVOYER» afin de le soumettre officiellement à Je me lance à Mont-Tremblant (le « Projet »), et ce, avant la date limite. Une fois le formulaire envoyé, il ne vous sera alors plus possible d'y accéder. Pour être valides, les Participations doivent être reçues au plus tard le 26 mars 2018, 16H30.
- Toutes les Participations deviennent la propriété de Je me lance à Mont-Tremblant et ne seront pas retournées aux participants.
- Toute photographie jointe au formulaire d'inscription pourra être utilisée par Je me lance à Mont-Tremblant aux fins de publication ou de diffusion sur le site Internet ou sur tout type d'outils promotionnels. Il est de votre responsabilité d'obtenir l'autorisation de diffusion des personnes y figurant. Par l'envoi de votre formulaire, vous autorisez irrévocablement Je me Lance à Mont-Tremblant à utiliser la/les photographie(s) jointe(s) à votre formulaire pour les fins susmentionnées et garantisiez que toutes les personnes y apparaissant y consentent. Les renseignements personnels fournis par les participants, outre leurs adresse et numéros de téléphone, sont recueillis aux fins d'administration et de promotion du Projet. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation à des fins de diffusion, publicité ou à d'autres fins promotionnelles.
- Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix si les projets soumis ne répondent pas aux critères d'évaluation avec un minimum de 60% et de retirer une candidature sur un motif de fausses apparences. Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute partie non utilisée du prix sera annulée.
- Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du Projet
- En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit sur le site Internet de Je me lance à Mont-Tremblant, les organisateurs du Projet se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à leur entière discrétion.
- Le refus d'accepter un prix libère les organisateurs du Projet de toute obligation envers le gagnant.
- Je me lance à Mont-Tremblant, ses promoteurs, organisateurs, membres du jury et toute autre personne impliquée au sein de l'organisation ou de l'administration du Projet ne peut être tenu responsable, ni ne peut être blâmé, si un projet présenté est repris dans le futur par une tierce partie indépendante à l'organisation.